



l'écho du bigorneau



LETTRÉ D'INFORMATION

Réseau Littorea : réseau national pour
une pêche à pied récréative durable

Actualités du Réseau

Le comptage national des pêcheurs à pied : pourquoi cette opération ?

Réalisés depuis 2012, ces comptages nationaux sont l'occasion de mobiliser le réseau d'acteurs national Littorea et ainsi permettre des actions concertées.

Au-delà de l'évaluation du nombre de pratiquants et des sites fréquentés, cette opération a également vocation à **sensibiliser** sur l'importance sociale et économique de cette pratique et, par le biais de la communication, d'être un moment privilégié pour **diffuser des bonnes pratiques** respectueuses des milieux et des autres usages de l'estran.

Le comptage collectif national organisé en **août 2018** était la dixième opération de ce type, réalisée sur **23 territoires** s'étendant des estuaires picards au littoral basque, en passant par l'étang de Berre en Méditerranée.

A vos agendas : en 2019, le prochain comptage national se déroulera entre le 1^{er} et le 5 août 2019.



© CPIE Marennés-Oléron

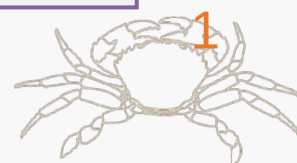
Plus forts ensemble !

En **septembre et octobre 2018**, des **comités techniques**, un pour la façade Manche – Mer du Nord et un pour les façades Atlantique – Méditerranée, ont rassemblé les **partenaires engagés sur les territoires au plus près des pêcheurs à pied de loisir**, pour traiter de la réalisation de diagnostics partagés des pratiques, de la mise en place d'actions de sensibilisation, partager les expériences et bilans des actions réalisées, identifier les besoins collectifs du réseau.

Le **28 janvier 2019**, un **comité national de concertation** s'est réuni à Paris. Les structures présentes (CPIE Marennés-Oléron et VivArmor Nature - animateurs du Réseau Littorea, Agence Française pour la Biodiversité, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer, Conservatoire du Littoral, Comité National de la Conchyliculture, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, URCPiE Normandie, Association APP2R, CPIE Vallée de l'Orne et les directions des Ministères en charge de la pêche, de la santé et de l'environnement) ont ainsi pu **échanger sur les sujets stratégiques autour de l'avenir de la pêche à pied de loisir en France** en s'appuyant sur les bilans et les demandes des comités techniques.

Ces instances de concertation renforcent le réseau, au plan local et national, pour le **maintien de la pêche à pied de loisir et de la biodiversité littorale**.

Pour en savoir plus et participer au comptage :
reseau.littorea@gmail.com



Du côté des territoires...

Observatoire de la pêche à pied de loisir en Manche – Mer du Nord : bilan 2018

L'Observatoire de la pêche à pied de loisir, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour le milieu marin de la sous-région marine Manche-Mer du Nord, a été lancé en avril 2018 (voir article dans [l'Echo du Bigorneau n°9](#)).

Réalisation de diagnostics de la pêche à pied, accompagnement d'actions de sensibilisation, concertation à l'échelle de la façade, toutes ces actions alimentent une base de données nationale, en open data (**base de données ESTAMP**, mise en œuvre par l'Agence Française pour la Biodiversité) et permettent d'améliorer la connaissance de cette activité et ainsi son accompagnement, pour des pratiques durables et respectueuses des habitats et des ressources.

En 2018, plusieurs territoires de la frontière belge au Finistère ont réalisé des diagnostics des activités de pêche à pied :

- dans le **Nord Bretagne**, **18 sites** à enjeux ont été diagnostiqués selon le protocole développé antérieurement sur la période du projet LIFE+ « Pêche à pied » 2013-2017 (*le cahier méthodologique du projet LIFE PAPL est disponible sur le site internet du réseau Littorea : [ICI](#)*).
- en **Normandie**, notamment sur la **Côte Ouest de la Manche et du Calvados**, et sur les **Hauts de France** (*Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale*), des projets initiés avant le lancement de l'Observatoire ont participé activement à cette dynamique collective par leurs actions d'enquêtes, de comptages et de sensibilisation.

Pour en savoir plus : Marion Le Renard – Coordinatrice de l'Observatoire : observatoirepapl@urcpi-normandie.com

QUELQUES CHIFFRES DE L'OBSERVATOIRE MANCHE MER DU NORD

800 temps de comptages et près de **1000** groupes de pêcheurs enquêtés

15 territoires engagés, animés par des coordinateurs locaux et de nombreuses structures relais

7 rapports de diagnostic de territoires disponibles sur le site internet du réseau Littorea : [ICI](#)

Sur l'ensemble de la façade, **les partenaires locaux se sont mobilisés lors du comptage national** animé par le réseau Littorea. Ainsi, sur la période **du 11 au 15 août 2018**, chaque site de pêche à pied d'importance, sur un linéaire s'étendant **de Brest à Boulogne-sur-Mer**, a fait l'objet d'un comptage à un instant « t », sur une période de forte affluence.

A partir de **2019**, les sites sur lesquels un diagnostic de l'activité a été réalisé pourront faire l'objet d'actions de **sensibilisation ciblées selon les enjeux identifiés**. De **nouveaux sites** pourront être **diagnostiqués**, élargissant au fur et à mesure le périmètre d'action de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir. Ces actions sont financées par des acteurs publics, comme **l'Agence de l'eau Seine-Normandie**, les **Parcs naturels marins (Agence Française pour la Biodiversité)** ou la **DREAL Normandie**.

La poursuite de l'animation de l'Observatoire sera réalisé à compter de 2019 dans le cadre d'un dossier de financement FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) porté par l'antenne Manche Mer du Nord de l'AFB.



Rivière de Pont-l'Abbé (29) : l'association RIA rejoint le réseau

La **rivière de Pont L'Abbé**, estuaire qui borde les communes de Pont L'Abbé, Combrit Sainte Marine, Loctudy et l'Île Tudy, est un **espace naturel d'une richesse exceptionnelle**, classée en zone de protection Natura 2000.

Cet estuaire est également très convoité par de **nombreux usages** tant professionnels que récréatifs lors des grandes marées estivales : **jusqu'à 400 pêcheurs de loisir comptabilisés**.

Par le passé, certains **conflits d'usages** (par exemple entre les pêcheurs à pied professionnels et récréatifs) ont émergé et une expérimentation a été menée en 2014 par le **Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)** pour désamorcer ces tensions.

La création d'un **espace de dialogue avec les différents acteurs** et usagers du site (des associations « sectorielles » d'usagers existent sur la rivière) a permis d'aboutir à des actions concrètes : instauration d'un arrêté de repos biologique pour le gisement exploité de coques et de palourdes concerté entre les pêcheurs professionnels et récréatifs et la pose de panneaux pédagogiques autour de la pêche à pied sur la rivière.

Afin de poursuivre la dynamique et suite à l'arrêt des financements de cet espace de dialogue, **plusieurs acteurs de la rivière se sont montrés favorables à la création d'une association des acteurs et usagers de la rivière de Pont L'Abbé**, afin de fédérer les acteurs et usagers de la rivière autour d'enjeux et de problématiques communs.

Après échange avec les acteurs « institutionnels » locaux, **l'association RIA a donc été créée à l'automne 2018 et vient d'intégrer le réseau Littorea, bienvenue !**



Contacts et infos :

- Site internet (en construction) : <http://ria-association.weebly.com>
- Facebook : www.facebook.com/RiaAssociation



Étang de Berre (13) : fin de la pêche à la palourde

Des poissons morts qui s'échouent sur les plages, des petits poissons qui s'asphyxient sur le rivage, des eaux qui passent par toutes les couleurs (verte, rouge, marron, blanche et noire), les coquillages qui meurent au fond de l'eau, les drapeaux rouges qui se lèvent aux postes de secours, l'étang de Berre aura vécu un été difficile...

Au cours de l'été 2018, l'étang de Berre a subi une **importante crise anoxique**, c'est-à-dire la disparition de l'oxygène sur la quasi-totalité de l'étang, qui a provoqué des **mortalités massives d'organismes, notamment des palourdes**.

Il y a eu d'abord d'importants apports en nitrates au printemps, liés à la pluviométrie (apports par les rivières) et les apports par la centrale hydroélectrique EDF. Ces apports massifs, associés à la chaleur et l'ensoleillement estival ont favorisé le **développement excessif de phytoplancton** (algues en suspension dans l'eau). Cette matière organique ainsi présente dans l'eau a généré une forte consommation de l'oxygène.

De plus, les récentes améliorations de l'état écologique de l'étang avaient permis le **développement de la macrofaune benthique** (en particulier les palourdes), **augmentant ainsi la demande en oxygène**.

L'absence durable de vent durant cette période et les fortes stratifications de salinité (couches d'eau douce et d'eau salée) n'ont pas permis un brassage suffisant des eaux, limitant ainsi les apports d'oxygène atmosphérique. Une **anoxie** s'est **généralisée sur les fonds de l'étang**.



Impact sur les peuplements :

De la patience sera nécessaire pour mesurer précisément l'impact de cet épisode sur l'état écologique de l'étang de Berre. Cependant, les premières investigations montrent que **toute la zone profonde jusqu'à environ 2,5 m a été touchée avec une disparition totale des organismes vivants** (vers, crabes, palourdes, moules...). Sur certains secteurs, comme au Jaï, la côte Est ou l'étang de Vaïne, les anoxies semblent être remontées jusqu'à 1,5 m de fond et la mortalité des organismes benthiques y est totale.

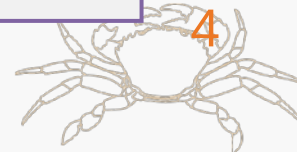
En ce qui concerne **les palourdes**, le **stock profond** (au-delà de 3 m de fond) a **complètement disparu**. Des palourdes sont encore présentes sur la bordure littorale (0 – 1,5 m) et pourraient servir de base à une nouvelle colonisation des fonds sous réserve de les préserver.

Fermeture de la pêche à la palourde (professionnelle et de loisir) :

Suite à ces constatations, la pêche des coquillages a été fermée par les services de l'Etat afin de préserver le peu de ressource restante.

Pour en savoir plus :

GIPREB : <http://etangdeberre.org/le-gipreb>



Les tuyaux du Bigorneau !



Application « La Maille » :

« La Maille pour la pêche en mer de loisir » est une application gratuite pour smartphones et tablettes sous Android.

Les informations qu'elle contient sont les **tailles réglementaires, les mailles halieutiques, et les éventuelles limitations de capture, quotas, périodes d'interdiction**, si cela est défini au niveau des législations européennes, ou nationales.

L'intégration de ces limitations à une échelle géographique plus fine, régionale, locale est encore partielle et en réflexion. Actuellement, elle ne concerne que certaines espèces emblématiques, surtout des poissons, qui sont l'objet de mesures de conservation particulières.



Pour les coquillages, souvent soumis à une réglementation et des mesures de gestion variant géographiquement ou chronologiquement, **seules les mesures « invariables » applicables à l'échelle nationale sont intégrées** : maille, groupe sanitaire.

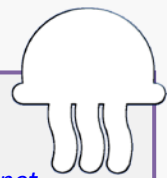
Pour ces derniers, des tableaux de bord de la réglementation pour les coques, moules et concernant les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, sont expérimentés sur le web à l'adresse :

<http://www.opalesurcasting.net/droits-et-devoirs/tableaux-de-bord/>

L'objectif final est d'intégrer l'ensemble des informations réglementaires et mesures de gestion applicables en France, variables ou non, afin de les contextualiser en fonction de l'espèce, de l'époque, et de la localisation géographique du pêcheur.

Pour en savoir plus :

<http://lamaille.opalesurcasting.net>



OLIVE DE MER/TELLINE

Donax spp. et Tellina spp.



Arrêté TRAM1240353A du 29 janvier 2013

Mer du Nord, Manche, Atlantique : 2,5 cm

Méditerranée : 2,5 cm, *Donax trunculus* et *Tellina* spp.

Règle de mesure : La plus grande dimension de la coquille

Arrêté du : 6 novembre 2013 - AGRG1322934A

Groupe : 2 - bivalves fouisseurs, cad coquillages vivants dans le sable, le sédiment, filtreurs

Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

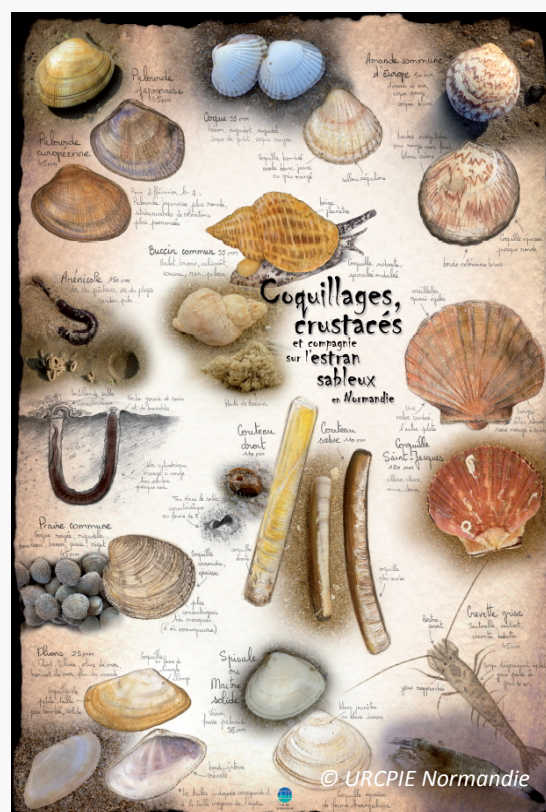
Au sens du présent livre, est autorisée comme pêche maritime de loisir la pêche non commerciale et dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause.



Nouveaux posters estrans littoraux normands :

L'Union régionale des CPIE de Normandie, animatrice du nouvel **Observatoire des activités de pêche à pied de loisir sur la façade Manche-Mer du Nord**, est une structure très investie en matière de sensibilisation des publics au patrimoine naturel du littoral.

Depuis la fin du printemps, elle diffuse largement deux nouveaux posters de sa collection sur la biodiversité normande. Après les amphibiens, les reptiles, les chauves-souris ou encore les rapaces, l'URCPIE propose cette fois de faire un **focus sur les coquillages, crustacés et autres invertébrés observables sur les estrans normands à marée basse**. Et on peut dire que la sélection des espèces illustrées est très orientée « pêche à pied » !



En effet, les coques, moules, palourdes, crabes et crevettes sont les vedettes de ces supports de communication ! Et l'URCPIE ne manque pas non plus d'y rappeler que la **réglementation de la pêche à pied de loisir est relayée** par ses 3 associations membres investies dans ce domaine : **le CPIE du Cotentin dans la Manche, le CPIE Vallée de l'Orne dans le Calvados, et ESTRAN-Cité de le Mer en Seine-Maritime**, tous partenaires du réseau Littorea.

Contacts et infos :



www.urcpienormandie.com

Agenda



©CPIE Marennes-Oléron

Comptage national des pêcheurs à pied 2019

Une fois par an, le Réseau Littorea organise un comptage national pour identifier l'activité sur le littoral français. Cette année, **le prochain comptage collectif des pêcheurs à pied sera réalisé entre le 1^{er} et le 5 août 2019**. Si vous souhaitez participer à ce comptage, n'hésitez pas à nous contacter à : reseau.littorea@gmail.com



©CPIE Marennes-Oléron

Colloque national Littorea : automne 2019

Le **premier colloque national du Réseau Littorea** aura lieu à **l'automne 2019** et réunira les coordinateurs nationaux et acteurs locaux impliqués dans la gestion durable de la pêche à pied récréative, afin de traiter des sujets stratégiques autour de l'avenir de l'activité en France, partager les expériences et bilans menés par les territoires engagés.

En tant que structure membre du Réseau, **si vous souhaitez participer à l'organisation de cet évènement, n'hésitez pas à nous contacter !**

Suivez-nous sur :



pecheapied-loisir.fr



[ReseauLittorea](https://www.facebook.com/ReseauLittorea)



[@ReseauLittorea](https://twitter.com/ReseauLittorea)

Ont participé à la rédaction : Yves Teurtroy > Association RIA – Marion Le Renard > URCPiE Normandie – Mathilde Mahé/Nicolas Mayot > GIPREB – Eric Longuemare > Opalesurfcasting -- Sarah Olivier > CPIE Marennes Oléron – Franck Delisle > VivArmor Nature.

Comité de rédaction : Stéphanie Tachioires (AFB) – Sarah Olivier (CPIE Marennes Oléron) – Franck Delisle (VivArmor Nature).
Contact : reseau.littorea@gmail.com

